**Opération “écrivez à votre député(e)”**

Madame, Monsieur,

L’épidémie du coronavirus a créé une situation inédite et parfois insupportable pour nos proches en EHPAD qui, privés de liberté, développent des phénomènes de glissement souvent irréversibles. Ils sont nombreux à revendiquer le droit de vivre normalement, plutôt que de mourir d’isolement loin de leurs proches.

**Comment est-il possible de ne pas écouter le choix de vie des personnes âgées en EHPAD arrivant à la fin de leur vie, qui expriment sans ambigüité leur volonté de retrouver une vie normale, de voir et même recevoir leurs proches dans leur chambre d’EHPAD et de sortir ?**

“*J’ai 95 ans et je suis enfermée dans un EHPAD sans pouvoir voir ma famille plus de 30 minutes par semaine, dans une salle partagée avec deux autres familles, surveillée par une personne de l’établissement. Je veux pouvoir choisir comment vivre les derniers mois ou les dernières années de ma vie en compagnie de ma famille et non enfermée dans une maison de retraite*”.

Qui pourrait refuser à une personne âgée, à la fin de sa vie, et consciente malgré tout des risques que pourrait représenter pour elle le coronavirus, de choisir le retour à une vie normale faite de rencontres avec sa famille, dans ou en dehors de l’EHPAD, et sans contrainte ?

Votre député(e) ne devrait pas refuser.
Deux de ses prérogatives sont : les propositions de loi et l’interrogation du gouvernement.
Il peut interroger officiellement le gouvernement qui doit apporter une réponse : ce sont les “questions au gouvernement”.

Nous pouvons tous agir, votre député(e) aussi.

Nous vous proposons d’envoyer à votre député(e) le mail ci-après

Restant à votre disposition pour répondre à vos questions, et bien cordialement

Patrick COLLARDOT
président de TouchePasMesVieux

*PS. N’hésitez pas à diffuser ce mail afin de toucher le plus grand nombre de députés. Vous avez une voix et pour une fois elle peut compter.*

Quelques conseils avant d’envoyer votre mail

-  Pour toucher plus de députés, vous pouvez envoyer un mail au député dont dépend l’EHPAD et un autre au député de votre résidence principale. N’hésitez pas aussi à proposer à votre entourage de participer à cette opération « écrivez à votre député(e) », pour multiplier les envois aux députés.
-  Le lien https://www.nosdeputes.fr/ vous permettra de trouver facilement le nom, le mail et l’adresse de votre ou de vos députés pour un envoi par mail, et par courrier pour une confirmation de votre mail, avec ou sans accusé de réception.
-  Nous vous proposons de mettre l’association TouchePasMesVieux en copie “postmaster@TouchePasMesVieux.fr”. Cela nous permettra de relancer et de contacter votre ou vos députés.

- vous avez les 9 remplacements suivants pour personnaliser la lettre pour votre député(e) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***chaines à remplacer*** | ***données de personnalisation*** | ***exemples*** |
| **R1\_M.\_Votre\_Nom** | "Mme" ou "M." et votre nom | *M. Pierre DUPOND* |
| R2\_Votre\_Adresse  | votre adresse  | *22, rue de Pyrénées* |
| R3\_Votre\_Code\_Postal\_et\_Ville | votre code postal et votre ville | *64065 Les Cabannes* |
| **R4\_M.\_Nom\_Député** | "Monsieur" ou "Madame" suivi nom de votre député(e) suivi de "Député" ou "Députée" suivie du département | *Madame Murielle CLAIRE Députée de Haute Garonne* |
| R5\_Adresse\_Député(e) | adresse du député | *198, rue des abeilles* |
| R6\_Code\_Postal\_et\_Ville\_Député(e) | code postal et ville du députée | *31074 Ancrage* |
| R7\_M\_le\_Député | "Madame la Députée" ou "Monsieur le Député" | *Madame la Députée* |
| R8\_député | "député" ou "députée" | *députée* |
| R9\_Votre\_Nom | votre nom, sans le genre | *Pierre DUPOND* |

 **CI-DESSOUS LE MAIL ET/OU LA LETTRE A ENVOYER A VOTRE DEPUTE(E)
APRES AVOIR FAIT LES 9 REMPLACEMENTS**

**R1\_M.\_Votre\_nom**

R2\_Votre\_Adresse

R3\_Votre\_Code\_postal\_et\_Ville

 **R4\_M.\_Nom\_Député**

 R5\_Adresse\_député(e)

 R6\_Code\_postal\_et\_Ville\_député(e)

Copie : postmaster@TouchePasMesVieux.fr

R7\_M\_le\_Député

L’épidémie du coronavirus a créé un précédent inédit et insupportable pour nos proches en EHPAD. Privés de liberté pendant des mois, ils ont développé des phénomènes de glissement souvent irréversibles. Les préconisations du Ministère, des ARS et les décisions de certaines directions d’EHPAD ont conduit à priver de liberté les résidents, sans jugement et sans autre motif qu’ils étaient âgés. Ils ont été nombreux à revendiquer le droit de vivre normalement, plutôt que de mourir d’isolement loin de leurs proches.

**Comment est-il possible de ne pas écouter le choix de vie des personnes âgées en EHPAD arrivant à la fin de leur vie, qui expriment sans ambiguïté leur volonté de retrouver une vie normale, de voir et même recevoir leurs proches dans leur chambre et de sortir ?**

“*J’ai 95 ans et je suis enfermée dans une maison de retraite sans pouvoir voir ma famille plus de 30 minutes par semaine, dans une salle partagée avec deux autres familles, surveillée par une personne de l’établissement. Je veux pouvoir choisir comment vivre les derniers mois ou les dernières années de ma vie en compagnie de ma famille et non enfermée dans une maison de retraite*”.

Plusieurs associations, collectifs et fédération tentent de sensibiliser l’opinion, le gouvernement, les politiques. La Défenseure des Droits a été saisie.

La vaccination des résidents a fait naître un espoir, tant pour les résidents que pour leurs familles, mais de nombreux échos laissent à penser que dans beaucoup d’EHPAD les préconisations ne sont appliquées que partiellement. Elles peuvent d’autant moins l’être que la responsabilité juridique est renvoyée aux directeurs d’établissements alors que cette responsabilité relève des seuls Ministres de la Santé et de l’Autonomie.

*- Comment ne pas entendre le besoin de vie exprimé par les personnes âgées en EHPAD ?*Leur consentement éclairé a été exigé pour la vaccination contre le coronavirus.

Aucun consentement ni consultation n’ont été envisagés pour les maintenir confinées, alors qu’elles étaient prêtes à assumer pleinement leur choix de pouvoir recevoir des visites dans leur chambre et sortir retrouver leurs proches.

*- Pourquoi avoir choisi des préconisations plutôt que des arrêtés ministériels ?*Le choix de l’arrêté ministériel ou du décret pour la mise en œuvre des gestes barrière a permis de prévoir des moyens de contrôle et des sanctions. Le Ministère de l’Intérieur a même produit des statistiques de verbalisation.
Le choix des préconisations pour la mise en œuvre des visites et des sorties des résidents en EHPAD, assorti d’une totale liberté pour les directions d’EHPAD de ne pas respecter les préconisations, a mis en place un vide juridique préjudiciable aux résidents qui devaient être protégés. Leurs familles n’ont eu aucun recours lorsque les préconisations n’étaient pas appliquées et leurs signalements auprès des ARS ont souvent été ignorés ou mal reçus, certaines familles étant priées de cesser d’appeler.

Votre mandat de R8\_député vous permet d’interpeller le gouvernement. Pouvez-vous poser une question écrite au gouvernement ? Comme par exemple :

*- Pourquoi, ne pas créer pour les résidents en EHPAD en fin de leur vie, le droit de donner leur consentement éclairé à choisir la vie, même s’il y a un risque, plutôt que dépérir en étant privé de la présence de leurs proches ?*

 *- Pourquoi ne pas remplacer les préconisations et la liberté qui est accordée aux directions d’EHPAD par des arrêtés ministériels accompagnés de quelques dérogations qui auraient été négociées avec les directions des EHPAD ?*

Nos anciens ont besoin de nous et de vous. Ceux qui ne meurent pas du coronavirus peuvent mourir de l’isolement. Certains de plus de 90 ans disent clairement qu’ils refusent qu’on leur vole les dernières années de leur vie et qu’ils veulent bien prendre le risque d’être contaminés par le coronavirus.

En attendant de pouvoir m’entretenir avec vous de ma proposition.

Bien cordialement

 R9\_Votre\_nom